

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit novembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Morsang Sur Seine, légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Olivier PERRIN, Maire.

Conseillers présents : Olivier PERRIN, Sophie BRATIGNY, Claude POUGES, Stéphane COLLIN, Thierry GAUTTIER, Arnaud MARIN, Frédéric LANDRIEU, Pascale BOISSARD, Elisabete ABREU, Samantha LEMAIRE, Martine BOUTEILLER

Conseillers représentés : Marie-Anne RIGAL (pouvoir à Claude POUGES), Christelle PERRODIN (donne pouvoir à Olivier PERRIN), Aymeric TOURNAY (donne pouvoir à Sophie BRATIGNY)

Conseiller absent excusé : Sébastien PICOT

Secrétaire de séance : Arnaud MARIN

POINT N°1 – BUDGET 2022 – VIREMENT DE CREDITS :

A l'unanimité, le conseil donne un avis favorable à la prise d'une décision modificative n°4 afin d'effectuer un mouvement de crédits existants au budget primitif 2022 pour permettre des écritures comptables liées aux amortissements.

Dépenses de fonctionnement :

Article 6188 divers (chapitre 042) : - 325 €

Article 6811 dotations aux amortissements (chapitre 042) : + 325 €

Recettes d'investissement :

Article 1321 subventions d'investissement (chapitre 13) : - 325 €

Article 28046 amortissements (chapitre 040) : + 325 €

POINT N°2 – TERRAIN RUE DE SEINE – ACTE DE NOTORIETE ACQUISITIVE :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire établir par un Notaire un acte de notoriété acquisitive concernant la parcelle cadastrée AH n° 68 située rue de Seine, parcelle qui est entretenue depuis de nombreuses années par la Commune et dont le propriétaire avait souhaité en 1954 faire don à celle-ci.

Le conseil, à la majorité (13 voix pour et 1 abstention) autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'établissement de l'acte de notoriété acquisitive.

POINT N°3 – GRAND PARIS SUD – SERVICE COMMUN INSTRUCTION URBANISME – AVENANT A LA CONVENTION :

La Commune de Morsang-Sur-Seine adhère au service mutualisé pour l'instruction de ses dossiers d'urbanisme.

La Commune de Saint-Pierre-du-Perray sollicite l'adhésion à ce service.

Le coût du service étant impacté, la Commune doit donner son avis.

A l'unanimité, le conseil donne un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Saint-Pierre-du-Perray.

POINT N°4 – ESSONNE TELEASSISTANCE – AVENANT A LA CONVENTION :

Par délibération du 28 août 2020, la Commune a adhéré au dispositif de téléassistance du Département de l'Essonne.

En mars 2022, le Département a pris la décision de modifier la typologie des personnes pouvant bénéficier de la gratuité de la téléassistance pour les nouveaux demandeurs et propose à la Commune la signature d'un avenant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil donne un avis favorable à la signature de l'avenant et autorise M. le Maire à le signer.

POINT N°5 – QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire informe les conseillers du courrier de la Préfecture du 2 novembre 2022 relatif à l'autorisation de la réalisation du premier data center du campus Data Village Paris-Essonnes, par la société LCP FR DC1 sur les Communes du Coudray-Montceaux et de Corbeil-Essonnes.

M. PERRIN indique à l'assemblée qu'une réunion publique concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme aura lieu le mardi 6 décembre 2022 à 19 heures, salle des associations.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 16 décembre 2022 à 20 heures.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le secrétaire de séance,

Arnaud MARIN,

Le Maire,

Olivier PERRIN